

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 327

8 mars 2007

### SOMMAIRE

ArcLight Luxembourg S.à r.l. ....	15678	Mosella Consult GmbH .....	15679
Bedminster (Luxembourg) S.à r.l. ....	15681	Muller & Wegener .....	15659
Bristol (Luxembourg), Sàrl .....	15680	Muse Investment S.A. ....	15684
Broglen S.à r.l. ....	15673	North European Patents and Investments H.S.A. ....	15688
B.S.H. Capital S.à r.l. ....	15691	O.L.E.-Lux .....	15679
Caravel Investissements S.A. ....	15672	Peninsula S.A. ....	15692
CFFI Holdings S. à r.l. ....	15663	Perform S.A. ....	15696
C.F. Marazzi S.A. ....	15685	Perkins Foods (Luxembourg) S.A. ....	15681
Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l. ....	15682	Pillarlux Etoy S.à r.l. ....	15686
Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l. ....	15681	Quebecor World European Holding S.A. .....	15673
Commerce Gestion International S.A., en abrégé C.G.I. S.A. ....	15696	Riello International S.A. ....	15692
Dinder's S.A. ....	15690	Saint Charles Consulting .....	15689
D-Tech S.A. ....	15680	SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Com- merce, Société Anonyme) ....	15671
E.A. Schaack s.à r.l. ....	15658	Sierra Top Holding S.à r.l. ....	15650
Enthopar S.à r.l. ....	15656	SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'In- vestissements en Valeurs Mobilières) ...	15661
Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A. ....	15680	Solid Partners Luxembourg S.A. ....	15691
Eurobaltica Holding .....	15686	Sovitec Group S.A. ....	15688
Food Holdings S.à r.l. ....	15685	Sun Products S.à r.l. ....	15679
Forêts, Parcs & Jardins S.A. ....	15682	Syncom Investments S.A. ....	15663
Gelis S.A. ....	15684	Syncom Investments S.A. ....	15670
Holdfin S.A. ....	15670	Tallis S.à r.l. ....	15663
HSH Nordbank Securities S.A. ....	15662	Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l. .....	15687
IBU S.à r.l. ....	15662	Tim Holdings S.A. ....	15664
Indican Holding S.A. ....	15671	Valdes Real Estate S.A. ....	15686
Interbasic Holding S.A. ....	15673	Valdes Real Estate S.A. ....	15679
Labo MD Luxembourg S.A. ....	15696	Wind Acquisition Holdings Finance S.A. .....	15690
Marvie S.A. ....	15691	World Promotion Company S.A. ....	15685
Marvie S.A. ....	15691		
Messe-Lux A.G .....	15696		
Mine Holding S.A. ....	15687		

**Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GGC SIERRA HOLDCO Ltd., a company duly organized and existing under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for the Cayman Islands under number 178301,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, on 27 December 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SIERRA TOP HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by GGC SIERRA HOLDCO Ltd., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Prescott Ashe, private equity investor, born on April 9, 1967 in San Francisco, California, United States of America, residing at 2415, Bay Street, San Francisco, CA 94123, United States of America; and

- Mr. David Dominik, private equity investor, born on April 25, 1956 in Illinois, United States of America, residing at 2733, Teton Pines Drive, Wilson, WY 83014, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GGC SIERRA HOLDCO Ltd., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies for the Cayman Islands sous le numéro 178301,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, le 27 décembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SIERRA TOP HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

GGC SIERRA HOLDCO Ltd., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Prescott Ashe, private equity investor, né le 9 avril 1967 à San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2415, Bay Street, San Francisco, CA 94123, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur David Dominik, private equity investor, né le 25 avril 1956 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2733, Teton Pines Drive, Wilson, WY 83014, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007013929/239/336.

(070005290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mrs Evelyn Maher, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the board of managers of ENTHOPAR S.à r.l., (the «Board of Managers») on December 13, 2006, copy of an excerpt of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I. The company ENTHOPAR S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.866, was incorporated by deed of the undersigned notary on October 11, 2006 (the «Company»), not yet published in the Mémorial C.

II. The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, not yet published in the Mémorial C.

III. According to article 7 of the Articles, the Company has an issued capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) parts with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and an authorised share capital of four million euro (4,000,000.- EUR) divided into one hundred and sixty thousand (160,000) parts having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The Board of Managers is authorised to issue further parts with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of three (3) years as from the date of the resolutions amending the Articles on November 22, 2006.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for new parts from time to time.

The Board of Managers is authorised to issue such new parts under the period referred to above.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged to take steps to amend article 7 of the Articles in order to record the change and the Board of Managers is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

IV. Pursuant to this authorization, the Board of Managers has decided on December 13, 2006 to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (3,987,500.- EUR) by the creation and issue of one hundred and fifty-nine thousand five hundred (159,500) parts having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

According to the aforementioned minutes of the meeting of the Board of Managers, the one hundred and fifty-nine thousand five hundred (159,500) new parts having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each have been subscribed by ENTHOFIN, S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via

Grazioli, 75, I-38100 Trento (Italy), and fully paid up by a contribution in cash of an amount of twenty-three million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (23,987,500.- EUR) to be allocated as share capital for an amount of three million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (3,987,500.- EUR) and as share premium for an amount of twenty million euro (20,000,000.- EUR).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, article 7 of the Articles is amended to be worded as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at four million euro (4,000,000.- EUR) divided into one hundred and sixty thousand (160,000) parts of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 247,000.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille six, le treize décembre.

Pardevant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Maître Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil de gérance de ENTHOPAR S.à r.l., (le «Conseil de Gérance») en date du 13 décembre 2006, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que :

I. La société ENTHOPAR S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.866, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2006 (la «Société»), non encore publiée au Mémorial C.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

III. Selon l'article 7 des Statuts, la Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et un capital autorisé de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) divisé en cent soixante mille (160.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des parts sociales avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles parts sociales au cours d'une période de trois (3) années à partir de la date des résolutions modifiant les Statuts le 22 novembre 2006.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des parts sociales.

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de telles parts durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les associés existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Conseil de Gérance conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 7 des Statuts afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

IV. Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les Statuts, le Conseil de Gérance a décidé en date du 13 décembre 2006, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.987.500,- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante-neuf mille cinq cents (159.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Conformément audit procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance, les cent cinquante-neuf mille cinq cents (159.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune ont été intégralement souscrites par ENTHOFIN, s.r.l., une société constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social sis Via Grazioli, 75, I-38100 Trento (Italie) et entièrement libérées par un versement en espèces à la Société d'un montant de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (23.987.500,- EUR), dont trois millions neuf cent quatre-vingt-

sept mille cinq cents euros (3.987.500,- EUR) de capital social et vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) de prime d'émission.

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, l'article 7 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à 247.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 98, case 2. — Reçu 239.875 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007015250/212/120.

(070007310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

#### **E.A. Schaack s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 85, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.115.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Emile Schaack, licencié H.E.C., demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, ici représenté par Madame Pascale Troquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 22 décembre 2006,

laquelle après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée E.A. SCHAACK S.à r.l. avec siège social à L-8077 Bertrange, 85, rue de Luxembourg;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 27.115;

constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 1987 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 64 du 14 mars 1988,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 27 mars 1997.

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire d'acter qu'il

- est devenu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société suivant deux cessions de parts du 8 août 2006;

lesquelles après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

- a pleine connaissance des statuts de la société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite l'associé unique en sa qualité de bénéficiaire économique final de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en sa qualité de liquidateur de la Société il déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social, il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société E.A. SCHAACK S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Troquet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 9, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014315/206/51.

(070006709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Muller & Wegener, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.006.

L'an deux mille six, le six décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Madame Françoise Muller, gérante de société, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Francis Cerf, médecin, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MULLER & WEGENER, avec siège social à L-1248 Luxembourg, 169, rue de Bouillon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 4006, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Kuborn, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1940, publié au Mémorial, numéro 6/1940. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des associés du 15 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 606 du 18 avril 2002.

II) Que le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) représenté par neuf cents (900) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III) Que suite au décès de Madame Huguette Hirsch, sans état, veuve de Charles Maurice Muller, survenu à Luxembourg, le 10 mars 2003, les neuf cents (900) parts sociales sont réparties comme suit:

a) Madame Françoise Muller, préqualifiée, huit cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales . . . . .	897
b) Monsieur Francis Cerf, préqualifié, trois parts sociales . . . . .	3
Total: neuf cents parts sociales . . . . .	900

III) Qu'ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) moyennant incorporation au capital social de réserves libres à due concurrence, sans émission de parts sociales nouvelles et de fixer la valeur nominale des parts sociales à cinq cents euros (500,- EUR) .

La preuve de l'existence de réserves libres à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'un bilan au 31 décembre 2005.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont détenues comme suit par:

a) Madame Françoise Muller, gérante de société, demeurant à Luxembourg, huit cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales . . . . .	897
b) Monsieur Francis Cerf, médecin, demeurant à Luxembourg, trois parts sociales . . . . .	3
Total: neuf cents parts sociales . . . . .	900»

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en demi gros de tous articles en emballages et en papeterie et de tous articles et fournitures de bureau et d'hygiène ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et/ou financières, mobilières et/ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés dans les conditions suivantes:

L'associé qui désire aliéner ses parts sociales en partie ou en totalité est obligé de les offrir par lettre recommandée à l'autre associé, ou, dans l'hypothèse où il existe plus de deux associés, à parts égales aux autres associés, au prix déterminé d'après les critères de l'alinéa qui suit. L'autre respectivement les autres associés doivent faire connaître leur décision, également par lettre recommandée dans les 30 jours de l'envoi de cette lettre. Si l'un d'eux refuse l'offre ou ne l'accepte pas dans ce délai, les parts sociales qu'il refuse accroissent à parts égales l'offre aux autres associés. Si tous les associés refusent l'offre ou ne l'acceptent pas dans ledit délai, la société pourra pendant un nouveau délai de 30 jours à partir de l'expiration du prédit délai déclarer par lettre recommandée qu'elle veut racheter les parts sociales, à moins qu'elle ne remplisse pas les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales dont il est question à l'alinéa qui précède est à fixer conformément à l'article 189, alinéa 6, de la loi sur les sociétés commerciales sur base de la moyenne arithmétique de la valeur bilantaire de la société pendant les trois dernières années sociales.

En cas d'acceptation de l'offre le paiement du prix de rachat, qui portera de plein droit intérêt au taux légal à partir du rachat, se fera, si le ou les acheteurs le demandent, en 5 termes égaux dont le premier échoit un an, le deuxième deux ans, le troisième trois ans, le quatrième quatre ans et le cinquième cinq ans chaque fois après la date du rachat. A la demande du cédant le ou les acheteurs devront fournir une sûreté pour le paiement du prix.

Ni les associés eux-mêmes, ni leurs héritiers bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles, représentants et ayants cause ou créanciers ne sont recevables à critiquer les inventaires et bilans sociaux ainsi que les comptes de profits et pertes dûment approuvés, mais au contraire sont tenus d'accepter sans recours possible la valeur bilantaire des trois dernières années sociales résultant de ces documents qui sert à la détermination du prix de rachat.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** A défaut d'accord conformément à l'article 10 qui précède sur la cession de parts sociales entre vifs à des associés ou, en cas de décès d'un associé, la cession de parts sociales est régie par les dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, sauf que dans ce cas également le dernier alinéa de l'article 10 qui précède reste applicable.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés ou en dehors d'eux. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. L'acte de nomination fixera la durée de la fonction des gérants et le mode de leur rémunération. Par dérogation à ce qui précède Mme Françoise Muller est gérante de la société sans limitation de durée.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatives à son objet social, y compris tous investissements avec ou sans déplacement du siège d'exploitation de la société.

Ils ont la signature sociale et peuvent agir ensemble ou séparément. Toutefois il est expressément stipulé que toutes acquisitions, toutes ventes et tous échanges d'immeubles, ainsi que toutes constitutions d'hypothèques sur les immeubles

sociaux ne pouvant être réalisées qu'après accord préalable de l'assemblée des associés statuant à la majorité de trois quarts du capital social.

Les gérants doivent consacrer tout leur temps et donner tous leurs soins aux affaires sociales, sans pouvoir faire pour leur compte personnel aucune opération rentrant dans l'objet de la société.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque ledit fonds de réserve est réduit à moins d'un dixième du capital social.

Sous réserve de l'alinéa qui précède le bénéfice net, après que sur la somme à distribuer un dividende préférentiel de cinq pour cent (5%) aura au préalable été prélevé au profit du ou des gérants-associés, est distribué en tout ou en partie aux associés aux prorata de leurs participations dans le capital social de la société si ceux-ci représentant au moins trois quarts du capital social le décident.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge

en raison des présentes, est évalué à approximativement 1.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Muller, F. Cerf, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 58, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007015258/212/120.

(070007303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

### **SLIVAM (Société Luxembourgeoise d'Investissements en Valeurs Mobilières), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 24.311.

#### RECTIFICATIF

Rectification à un 1<sup>er</sup> dépôt en date du 30 novembre 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L06129889

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 17 novembre 2006 à 10.30 heures au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, que:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Roland Michel, de son mandat d'administrateur.

Que Monsieur Jérôme Bach, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Que l'assemblée décide de renouveler sa confiance à Monsieur Mario Di Stefano et lui demande de bien vouloir revenir sur sa démission, ce qu'il accepte.

Que le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Charles Kaufhold
- Monsieur Mario Di Stefano
- Monsieur Jérôme Bach

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six années et se terminera lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du siège du 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007014699/1729/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Martin Halblaub, mit Wirkung zum 20. Dezember 2006, von seinem Posten als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten ist.

Weiterhin wird angezeigt, dass Herr Eckehard Dettinger-Klemm, mit Wirkung zum 19. Dezember 2006, als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrats ausgeschieden ist.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Jörg Arndt
- Herr Rainer Helms
- Herr Hartmut Strauß

Schlussendlich wird hiermit angezeigt, dass die Herren Hanns Grad (mit Wirkung zum 3. Oktober 2006 und Wolfgang Dürr (mit Wirkung zum 30. November 2006) als Geschäftsleiter der Bank ausgeschieden sind; zudem wurde Herr Carsten Bäcker, geboren am 2. August 1967 in Essen, mit beruflichem Wohnsitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, mit Wirkung zum 5. Dezember 2006, als Geschäftsleiter der Bank genannt.

Die Geschäftsleitung der Bank setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Carsten Bäcker
- Herr Rainer Helms
- Herr Manfred Reif

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Dezember 2006.

RA C. Jungers.

Référence de publication: 2007015001/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**IBU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.283.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2006*

Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouveau Gérant de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme  
IBU S.à r.l.  
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014718/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**CFFI Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 28.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.155.

—  
EXTRAIT

Suite au changement de nom de la société GEOSAM CAPITAL LIMITED en date du 24 novembre 2006, les 400 parts sociales de classes A appartiennent désormais à CFFI CAPITAL LIMITED.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007014779/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.883.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2006:

- Les démissions en tant que gérants de M. Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rosehill (Ile Maurice), 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de M. Bruno Beernaerts, né le 4 avril 1963 à Ixelles (Belgique), 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et de M. David De Marco, né le 15 mars 1965 à Curepipe (Ile Maurice), 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, ont été acceptées.

- M<sup>e</sup> René Faltz, né le 17 août 1953 à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, M<sup>e</sup> Thomas Felgen, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et M. Lennart Stenke, né le 22 septembre 1951, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg ont été élus en tant que nouveaux gérants.

- Le siège social de la société est changé au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007015341/263/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Syncom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCOM INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007014878/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04304. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Tim Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.315.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of december.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The Luxembourg company EURO FAR EAST S.A., with its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609;

represented by Maître Pierre-Olivier Wurth, hereafter mentioned, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- Maître Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

**By-laws****Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of TIM HOLDINGS S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period.

**Chapter II. - Capital**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3.100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

**Art. 9. Transfer of Shares.** There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

### **Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors**

#### **Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Corporation.** Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

#### **Art. 15. Statutory Auditor.**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

### **Chapter IV. - General meeting**

#### **Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the first Tuesday of May at 7 p.m.

**Art. 18. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

**Art. 19. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. - Business year, Distribution of profits

##### Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

##### *Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2007.

The first annual General Meeting shall be held in 2008.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3,100 (three hundred and ten) shares as follows:

	Shares
1.- EURO FAR EAST S.A. ....	3,099
2.- Pierre-Olivier Wurth .....	<u>1</u>
Total: .....	3,100

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand eight hundred Euros.

##### *First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10th floor), Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2012:

- a) Maître Jim Penning, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- b) Maître Pierre-Olivier Wurth, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- c) Maître Philippe Penning, lawyer, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

Mr. René MORIS, accountant, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société luxembourgeoise EURO FAR EAST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609;

ici représentée par Maître Pierre-Olivier Wurth, ci-après désigné, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

2.- Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination TIM HOLDINGS S.A.

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

## **Titre IV. - Assemblée générale**

### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi de mai à 19.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

##### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

##### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

	Actions
1.- EURO FAR EAST S.A. ....	3.099
2.- Pierre-Olivier Wurth .....	<u>1</u>
Total: .....	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

##### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10<sup>e</sup> étage), Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

- a) Maître Jim Penning, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- b) Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- c) Maître Philippe Penning, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René Moris, expert comptable, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 14, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007015613/211/328.

(070007733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Holdfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014882/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04315. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Syncom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.029.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCOM INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014880/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04311. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INDICAN HOLDING S.A.*

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014881/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04312. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 25.954.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEDIC S.A. (SOCIÉTÉ EUROPÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, SOCIÉTÉ ANONYME), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 237 du 28 août 1987.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Conversion du capital social de 4.200.000,- LUF en 104.115,28 EUR et suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Annulation du capital autorisé existant.
- 3) Création d'un nouveau capital autorisé de 1.000.000,- EUR.
- 4) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 5) Modification des statuts consécutive.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social exprimé actuellement en francs luxembourgeois en Euros; en conséquence le capital social est converti de quatre millions deux cent mille francs luxembourgeois (4.200.000,- LUF) en cent quatre mille cent quinze virgule vingt-huit Euros (104.115,28 EUR). Elle décide encore de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un million d'Euros (1.000.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.- des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent quatre mille cent quinze virgule vingt-huit Euros (104.115,28 EUR) représenté par quatre mille deux cents (4.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. P. Van Waelem, M. P. Thibo, M. J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 84, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007015167/216/86.

(070007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.  
MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.  
Administrateur / Administrateur  
Signature / Signature

Référence de publication: 2007014885/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04321. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Broglen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.815.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

BROGLEN, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007014886/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04171. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

INTERBASIC HOLDING S.A.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014887/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04167. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Quebecor World European Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., having its registered office at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 70.986, incorporated under the name of QUEBECOR PRINTING EUROPEAN HOLDING S.A. by a deed of the undersigned notary on 22 July 1999, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 780, dated 20 October 1999, (hereinafter referred to as «the Company»). The By-laws of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on 21 December 1999, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 282, dated 14 April 2000, by a deed of the undersigned notary on 8 June 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

number 854, dated 22 November 2000 and by a deed of the undersigned notary on 22 September 2000, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 272, dated 17 April 2001.

The extraordinary general meeting was opened at 4 p.m. and was presided by Mr. David Dujacquier, residing professionally in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary M<sup>e</sup> Eric Sublon, avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer M<sup>e</sup> Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

These three individual constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders, by the member of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of USD 103,472,370.- (one hundred and three million four hundred seventy two thousands three hundred and seventy united states dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of USD 103,472,370.- (one hundred and three million four hundred seventy two thousand three hundred and seventy united states dollars) represented by 10,347,237.- (ten million three hundred forty seven thousand two hundred and thirty seven) ordinary shares with a nominal value of USD 10.- (ten united states dollars) each to the amount of USD 117,307,900.- (one hundred seventeen million three hundred seven thousand and nine hundred united states dollars) divided into 11,730,790.- (eleven million seven hundred thirty thousand seven hundred and ninety) ordinary shares with a nominal value of USD 10.- (ten united states dollars) each;

2. Subscription and payment of 1,383,553 (one million three hundred eighty three thousand five hundred and fifty three) new shares, in consideration for the contribution by QUEBECOR WORLD INC., having its registered office at 612, St-Jacques Street, Montreal, Quebec, Canada H3C 4M8, acting through its Luxembourg branch, having its seat at 38-40, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 74.570, consisting of a share in OBERNDORFER DRUCKEREI, GmbH, having its corporate seat in Göming and its business address at Mittergöming 12, 5110 Oberndorf bei Salzburg (OD), representing a fully paid cash contribution of EUR 5,340.35 (five thousand three hundred and forty euros and thirty five cents), and 12,200,001 (twelve million two hundred thousand and one) ordinary shares of QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., having its corporate seat at 15 Saxon Way East, Oakley Hay Industrial Park, CORBY, NORTHANTS, United Kingdom NN18 9EX (QWUK), with a nominal value of GBP 1.-;

3. Amendment of the article 5 of the Articles of Associations of the Company to reflect the planned increase of the share capital that will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 117.307.900.- USD (cent dix-sept million trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis), représenté par 11.730.790 (onze million sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10.- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

4. Any other business.

Then, the meeting of shareholders, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders meeting resolves to increase of the share capital of the Company from its current amount of USD 103,472,370.- (one hundred and three million four hundred seventy two thousand three hundred and seventy united states dollars) represented by 10,347,237 (ten million three hundred forty seven thousand two hundred and thirty seven ) shares with a nominal value of USD 10.- (ten united states dollars) each to the amount of USD 117,307,900.- (one hundred seventeen million three hundred seven thousand and nine hundred united states dollars) divided into 11,730,790 (eleven million seven hundred thirty thousand seven hundred and ninety) shares with a nominal value of USD 10.- (ten united states dollars) each.

#### *Second resolution*

The shareholders meeting resolves to issue 1,383,553 (one million three hundred eighty-three thousand five hundred and fifty-three) new ordinary shares with a nominal value of USD 10.- (ten united states dollars) each, having the same rights and obligations that the existing shares.

This new ordinary shares are issued with a share premium for the total amount of USD 7,305,159.84 (seven million three hundred and five thousand one hundred fifty nine United States Dollars and eighty four cents).

#### *Subscription and payment*

Thereafter appeared the Company QUEBECOR WORLD INC. with registered office registered office at 612, St-Jacques Street, Montreal, Quebec, Canada H3C 4M8, acting through its Luxembourg branch, having its seat at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe,

duly represented by Mr. David Dujacquier, prenamed, by virtue of a power of attorney given on December 13, 2006.

Such power of attorney, after having been signed by the appearing party and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing company, duly represented, declares that it accepts to subscribe to 1,383,553 (one million three hundred eighty-three thousand five hundred and fifty-three) new ordinary shares and to pay these new shares by the following contribution:

- a share in OD, representing a fully paid cash contribution of EUR 5,340.35
- 12,200,001 shares with a nominal value of GBP 1.- in QWUK.

#### *Valuation report*

The appearing party reminded that in accordance with article 26-1 and 32-1(5) of the Luxembourg Company Law, of 10 August 1915 as modified (LCL), the auditor («Réviseur d'Entreprises») HRT REVISION S.à r.l., with registered office at 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg RCS under number B 51.238, has been in charge of issuing a report in which the assets and the liabilities have been valued.

The conclusion of this report is the following:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas à 1.383.553 actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune de QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A. à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission de USD 7.305.159,84.»

The valuation report will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

It results from a master contribution agreement signed on December 19, 2006, by the subscriber and the Company that a share held by QUEBECOR WORLD INC. acting through its Luxembourg branch in the company OBERNDORFER DRUCKEREI, GmbH, representing a fully paid cash contribution of EUR 5,340.35 has been transferred to the Company in exchange for the issuance of 734,879 (seven hundred thirty-four thousand eight hundred and seventy-nine) new ordinary shares, with a nominal value of USD 10.- (ten United States dollars) each, having the same rights and obligations that the existing ordinary shares, with a share premium for the total amount of USD 3,880,161.12 (three million eight hundred and eighty thousand one hundred and sixty one United States dollars and twelve cents), and that 12,200,001 shares held by QUEBECOR WORLD INC. through its Luxembourg branch in the company QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc. has been transferred to the Company in exchange for the issuance of 648,674 (six hundred forty-eight thousand six hundred and seventy-four) new ordinary shares, with a nominal value of USD 10.- (ten United States dollars) each, having the same rights and obligations that the existing ordinary shares, with a share premium for the total amount of USD 3,424,998.72 (three million four hundred twenty four thousand nine hundred and ninety eight United States dollars and seventy two cents).

The shareholders meeting resolves to accept the said subscription and its payment and to transfer to QUEBECOR WORLD INC., acting through its Luxembourg branch, 1,383,553 (one million three hundred eighty-three thousand five hundred and fifty-three) new ordinary shares entirely paid.

#### *Third resolution*

The shareholders meeting resolves to amend the article 5 of the Articles of Associations of the Company to reflect the planned increase of the share capital that will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 117.307.900,- USD (cent dix-sept million trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis), représenté par 11.730.790 (onze million sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Declarations, costs, evaluation*

Insofar as following the contribution in kind of OBERNDORFER DRUCKEREI GmbH and of QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., two companies incorporated in the European Community, the Company owns more than 65% of the share capital of OBERNDORFER DRUCKEREI, GmbH and of QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 5,500.- (five thousand five hundred Euros).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons, and in case of divergence between the English and the French version, the French version text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L- 2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe, constituée sous la dénomination QUEBECOR PRINTING EUROPEAN HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 780 du 20 octobre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 282 du 14 avril 2000, suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 854 du 22 novembre 2000, et suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 272 du 17 avril 2001.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur David Dujacquier, comptable, demeurant professionnellement eu 38-40, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Maître Eric Sublon, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi formé, il dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis), représenté par 10.347.237 ( dix millions trois cent quarante -sept mille deux cent trente-sept) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, au montant de 117.307.900,- USD (cent dix-sept millions trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis) représentés par 11.730.790 (onze millions sept cent trente mille sept cent quatre vingt dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune;

2 Souscription et libération de 1.383.553 (un million trois cent quatre vingt trois mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions en échange d'un apport effectué par la société QUEBECOR WORLD INC., ayant son siège social au 612, St-Jacques Street, Montréal, Canada H3C 4M8, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Luxembourg, établie au 38-40, rue Ste-Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.570, consistant en une part sociale de la société OBERNDORFER DRUCKEREI GmbH, ayant son siège social à Göming et son adresse professionnelle à Mittergöming 12, 5110 Oberndorf bei Salzburg (OD), représentant un apport en espèces entièrement libéré de 5.340,35 EUR (cinq mille trois cent quarante euros et trente cinq cents), et en 12.200.001 (douze millions deux cent mille et une) actions ordinaires de la société QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., ayant son siège social au 15 Saxon Way east, Oakley Hay Industrial Park, CORBY, NORTHANTS, United Kingdom NN18 9EX (QWUK), ayant une valeur nominale de 1,- GBP (une livre sterling);

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social envisagée et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 117.307.900,- USD (cent dix-sept million trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis), représenté par 11.730.790 (onze million sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

4 Divers.

Ensuite, l'assemblée des actionnaires, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant donné son approbation aux explications du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis), représenté par 10.347.237 ( dix millions trois cent quarante -sept mille deux cent trente-sept) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, au montant de 117.307.900,- USD (cent dix-sept millions trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis) représentés par 11.730.790 (onze millions sept cent trente mille sept cent quatre vingt dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des etats-unis) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'émettre 1.383.553 (un million trois cent quatre vingt trois mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, comportant les même droits et obligations que les actions existantes.

Ces nouvelles actions ordinaires sont émises avec une prime d'émission de 7.305.159,84 USD (sept millions trois cent cinq mille cent cinquante neuf dollars des Etats-Unis et quatre-vingt quatre cents).

#### *Souscription et libération*

Ensuite est intervenue la société QUEBECOR WORLD INC., ayant son siège social au 612, St-Jacques Street, Montréal, Canada H3C 4M8, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Luxembourg, établie au 38-40, rue Ste-Zithe, L-2763 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur David Dujacquier, susnommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre, 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, dûment représentée, déclare qu'elle accepte de souscrire au 1.383.553 (un million trois cent quatre vingt trois mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions ordinaires et de payer ces nouvelles actions par l'apport suivant:

- une part sociale de OD, représentant un apport en espèce entièrement libéré de 5.340,35 EUR (cinq mille trois cent quarante euros et trente cinq cents)
- 12.200.001 actions ordinaires de QWUK, ayant une valeur nominale de 1,- GBP (une livre sterling).

#### *Rapport d'évaluation*

La comparante rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (LSC), un réviseur d'entreprise, la société HRT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, immatriculé auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 51238, a été chargé d'émettre un rapport dans lequel les éléments d'actif et de passif ont été décrits.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas à 1.383.553 actions d'une valeur nominale de USD 10,- chacune de QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A. à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission de USD 7.305.159,84.»

Ledit rapport d'évaluation restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une convention d'apport d'actions («Master Contribution Agreement») signé le 19 décembre 2006 par le souscripteur et la Société qu'une part détenue par QUEBECOR WORLD INC., agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Luxembourg, dans la société OBERNDORFER DRUCKEREI, GmbH, représentant un apport en espèces entièrement libéré de 5.340,35 EUR (cinq mille trois cent quarante euros et trente cinq cents), a été cédée à la Société en échange de l'émission de 734.879 (sept cent trente quatre mille huit cent soixante-dix-neuf) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, comportant les même droits et obligations que les actions ordinaires existantes, ensemble avec une prime d'émission pour le montant total de USD 3.880.161,12 (trois millions huit cent quatre-vingt mille cent soixante et un dollars des Etats-Unis et douze cents), et que 12.200.001 (douze millions deux cent mille et une) actions détenues par QUEBECOR WORLD INC., agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Luxembourg, dans la société QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc. ont été cédées à la Société en échange de l'émission de 648.674 (six cent quarante huit mille six cent soixante-quatorze) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, comportant les même droits et obligations que

les actions ordinaires existantes, avec une prime d'émission pour le montant total de USD 3.424.998,72 (trois millions quatre cent vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix huit dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents).

L'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et son paiement et d'attribuer à la société QUEBECOR WORLD INC., agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Luxembourg, les 1.383.553 (un million trois cent quatre vingt trois mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions ordinaires entièrement libérées.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital social envisagée et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 117.307.900,- USD (cent dix-sept million trois cent sept mille neuf cent dollars des Etats-Unis), représenté par 11.730.790 (onze million sept cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

*Déclarations, frais, évaluation*

Dans la mesure ou suite à l'apport en nature des actions détenues dans la société OBERNDORFER DRUCKEREI GmbH et des actions détenues dans la société QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., deux sociétés constituées au sein de la communauté européenne, la société détient plus de 65% du capital social de OBERNDORFER DRUCKEREI GmbH et de QUEBECOR WORLD (UK) HOLDING Plc., un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Dujacquier, E. Sublon, J. Feitler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 9, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007015314/220/280.

(070007390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**ArcLight Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.159.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

*ArcLight LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007014889/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04163. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Sun Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.327.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SUN PRODUCTS S.à r.l.*

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007014926/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04298. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**O.L.E.-Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.842.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014927/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03292. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Valdes Real Estate S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.356.

Il résulte d'un courrier adressé à la société VALDES REAL ESTATE S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007015334/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Mosella Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 51.918.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 juillet 2006*

- La SPRL LOUIS DE HALLEUX, sise rue de la Grippelotte 21, B-1325 Chaumont Gistoux, inscrite à la BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES DE NIVELLES sous le numéro 0865 404 702 a démissionné de son mandat de gérant

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Evelyn Bolle-Depasse, née en Belgique, à Uccle le 25 septembre 1960 demeurant au 79a, avenue des Chênes, B-1180 Bruxelles.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014977/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**D-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.415.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006*

Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Constantino Thanos, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Dennis Tschritzis, administrateur de sociétés, demeurant 2, route de Florissant, CH-1206 Genève.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Les mandats des deux autres administrateurs, Madame LEMONIA RAGIA, demeurant 11, Kornerstrasse, D-53173 Bonn et Monsieur Dimitri Konstantas, demeurant 6, Chemin de Vert-Pré, CH-1213 Petit Lancy, prendront également fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014984/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Bristol (Luxembourg), Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.186.720,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 27 novembre 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;

2. M. Claude Steinmetz, directeur financier, demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187;

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange,

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015068/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Etablissement Neu, successeur Jean-Marie Arens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 21.034.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014944/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03675. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Perkins Foods (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 38.868.

—  
*Extrait d'une résolution circulaire des administrateurs de la Société*

Il résulte d'une résolution circulaire des administrateurs de la Société en date du 2 novembre 2006 que le mandat de M. Rudi Wuyts en tant qu'administrateur-délégué de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014993/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.587.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée au Conseil de Gérance de la Société CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND, S.à r.l. en date du 2 janvier 2006 que Monsieur David DeRosa a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007014997/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Bedminster (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 770.905.290,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.971.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 27 novembre 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;
2. M. Claude Steinmetz, directeur financier, demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187;

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 29 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015070/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Climate Change Capital Carbon Fund II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.930.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée au Conseil de Gérance de la Société CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l. en date du 2 janvier 2006 que Monsieur David DeRosa a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour CLIMATE CHANGE CAPITAL CARBON FUND II, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007014999/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Forêts, Parcs & Jardins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 4, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.306.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Thiltgen, ouvrier, demeurant à L-8552 Oberpallen, 6, Giischerwee.

2.- Monsieur Stephan Koob, ouvrier, demeurant à L-9140 Bourscheid, 4, op der Schleed

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORETS, PARCS & JARDINS S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Beckerich

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un commerce en général,
- les travaux de jardinier-paysagiste,
- les travaux forestiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros par action.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Marc Thiltgen, préqualifié, quarante six actions . . . . .	46
2.- Monsieur Stephane Koob, préqualifié, deux cent soixante-quatre actions . . . . .	<u>264</u>
Total: trois cent dix action . . . . .	310

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Marc Thiltgen, ouvrier, demeurant à L-8552 Oberpallen, 6, Giischerwee.
- 2.- Monsieur Stephan Koob, ouvrier, demeurant à L-9140 Bourscheid, 4, op der Schleed
- 3.- Madame Suzette Theis, ouvrière, demeurant à L-8552 Oberpallen, 4, Millewee

Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

La société est valablement engagée pour des engagements jusqu'à une contre-valeur de cinq mille (5.000,-) euros par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour tous montants dépassant la contre-valeur de cinq mille (5.000,-) euros les signatures conjointes de l'administrateur-délégué avec celle de Madame Suzette Theis est requise.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

la société FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

3.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8522 Beckerich, 4, Jos Seylerstrooss.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, et ils ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Stephan Koob, qualifié ci-avant, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Thiltgen, S. Koob, S. Theis, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 27 décembre 2006, vol. 408, fol. 78, case 1. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 janvier 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007015670/240/94.

(070007454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Gelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.854.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 décembre 2006 et du conseil d'administration subséquent*

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 décembre 2006, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Gille Malhomme de sa fonction d'administrateur-délégué à compter de ce jour.
- décidé de nommer un nouvel administrateur-délégué et entériné la candidature de Monsieur Jonathan Beggiano.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt, et demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 Val Ste Croix, administrateur-délégué en remplacement de Gille Malhomme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Beggiano

*L'administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007015006/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03268. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070007067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Muse Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.866.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 9 juin 2006*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Caterina Scotti, Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère

MUSE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015014/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06186. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.663.

Suite aux décisions prises par l'Associé unique en date du 20 décembre 2006 Monsieur Eric Magrini et Monsieur Philippe Toussaint, tous les deux avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ont été nommés aux fonctions de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Messieurs Edward Bruin et Gérard Birchen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour FOOD HOLDINGS, S.à r.l.

E. Magrini

Gérant

Référence de publication: 2007015092/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02930. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**C.F. Marazzi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.587.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 2006*

La cooptation de Monsieur Alessandro Poletto, directeur administratif de sociétés, né le 16 décembre 1962 à Mantova et résidant à Brescia en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Marazzi est ratifiée. Il terminera le mandat de Monsieur Filippo Marazzi venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait conforme et sincère

C.F. MARAZZI S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015016/788/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06184. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**World Promotion Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.550.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 3 janvier 2006*

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück pour une période statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, les mandats de:

Madame Eliane Irthum et Monsieur Antonio Caliendo en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

Pour extrait conforme et sincère  
WORLD PROMOTION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015019/788/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Eurobaltica Holding, Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.458.

—  
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 décembre 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROBALTICA HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015337/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Pillarlux Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

—  
L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Gérant B, est désormais la suivante:

11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour la société

P. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2007015062/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Valdes Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.356.

—  
Il résulte d'un courrier adressé à la société VALDES REAL ESTATE S.A. que la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 25 août 2006.

Il résulte d'un courrier adressé à la société VALDES REAL ESTATE S.A. que Monsieur Willem Adriaanse a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signature

Référence de publication: 2007015064/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03253. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Targetfollow (Bundesallee Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.820.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 28 décembre 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Ardeshir Naghshineh, consultant immobilier, né le 4 juin 1952 à Ahwaz (Iran), demeurant à Mergate Hall Farm, Mergate Lane, Bracon Ash, Norwich, Norfolk, NR14 8ER, Royaume-Uni

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015072/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03407. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 décembre 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Eric Magrini, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Monique Juncker. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

*Pour MINE HOLDING S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

*Signatures / Signatures*

Référence de publication: 2007015090/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02583. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Sovitec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 101.940.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société le 28 décembre 2006*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 28 décembre 2006 que Monsieur Philip Percival, né le 9 décembre 1946 à Londres, demeurant au 6 Mount Ararat Road, Richmond, Surrey TW10 6PA, UK, a été nommé administrateur de la Société avec effet rétroactif au 2 septembre 2005 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015071/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**North European Patents and Investments H.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 52.242.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NORTH EUROPEAN PATENTS AND INVESTMENTS H.S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 1995, publié au Mémorial C numéro 586 du 17 novembre 1995. Le capital social a été converti en euro suivant décision prise lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1299 du 7 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Instauration d'un capital autorisé de 625.000,- EUR.
- 2) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 3) Modification des statuts consécutive.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de six cent vingt-cinq mille Euros (625.000,- EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.- des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à six cent vingt-cinq mille Euros (625.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 83, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007015170/216/78.

(070007246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Saint Charles Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.037.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015187/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03350. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 décembre 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
  - Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur
- Monsieur Christophe Fasbender, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

*Pour WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE S.A.*

*B. Nasr / C. Speecke*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007015094/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02941. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Dinder's S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 septembre 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Juliette LORANG.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Hans de Graaf et de Monsieur Maarten van de Vaart. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Puis, lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012. Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Enfin, cette Assemblée a également appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet au 19 mai 2006, AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2460 Luxembourg en remplacement de FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

*Pour DINDER'S S.A.*

*UNIVERSAL MANGEMENT SERVICES S.A. / MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signatures / Signatures*

Référence de publication: 2007015093/6871/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02935. - Reçu 105 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**B.S.H. Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.937.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007015265/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03737. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

(070007284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Solid Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Luxembourg, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 83.534.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015263/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03309. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

(070007081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Marvie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.795.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015223/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

(070007392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Marvie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.795.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015229/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03946. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

(070007388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**Peninsula S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.658.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 21 décembre 2006, volume 156S, folio 84, case 12 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2006, acte n° 713, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société PENINSULA S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007015330/208/20.

(070007013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Riello International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.230.

—  
L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée RIELLO INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 19-21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le numéro 17.230.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de RIELLO INTERNATIONAL HOLDING S.A. par acte du notaire Tom Metzler, alors notaire de résidence à Dudelange, le 20 décembre 1979, publié au Mémorial C de 1980, page 2.198, et les statuts ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 6 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Francesca Silvestre, avocat, demeurant à I-Cittadella.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Augusto Mazzoli, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sarah Bravetti, employée privée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II.- Que les 325.256 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de RIELLO INTERNATIONAL S.A. en RIELLO INTERNATIONAL S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet les activités suivantes :

a. l'exercice non en concurrence avec le public et dans les limites fixées par les lois en vigueur des activités suivantes :

- souscription et achat de participations dans des sociétés et entités également cotées sur des marchés réglementés, de titres publics ou privés;
- l'octroi et la concession de financements, avec une exclusion expresse de l'activité de délivrance de garanties en faveur de tiers;
- la gestion technique et financière, y compris la gestion d'un service de trésorerie centralisée, des sociétés ou entités participatives;
- la gestion de services dans le domaine de la recherche financière et en particulier la participation à des syndicats de souscription et de promotion financière sur le marché immobilier national et étranger, non en concurrence avec le public et dans les limites de celles des lois n. 77/1983, et de celles des D.Lgs. 385/1993 et suivantes en matière;
- la participation à des consortiums et associations pour le développement de l'industrie et du commerce.

Sont expressément exclus de l'objet social :

- la délivrance de garanties, soit purement dans l'intérêt des sociétés participatives, mais en faveur de tiers, dans la mesure où l'activité n'a pas un caractère résiduel et n'est pas exercée en vue de l'accomplissement de l'objet social;
- la collecte d'épargne entre le public et l'achat et la vente par offre au public d'instruments financiers disciplinés par le D.Lgs. 24/2/1998 n. 58, ainsi que l'exercice en concurrence avec le public des activités de souscription de participations, de concession de financements sous quelque forme que ce soit, de prestation de services de paiement et de intermédiation en matière de change et d'autres activités de celles visées à l'article 106 du D.Lgs. 1/9/1993 n. 385;
- toute activité qui est réservée aux inscrits dans des albi professionnels prévus par le D.Lgs. n. 58/98.

b. l'achat, la construction, la vente et la location de biens immobiliers.

Elle pourra en outre accomplir - dans les limites et sous les formes de la loi et avec les exclusions ci-dessus énumérées - toute autre opération et/ou activité industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière qui sera jugée nécessaire et utile pour l'accomplissement de l'objet social.

3. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires.

5. Nomination des nouveaux administrateurs.

6. Nomination des membres du conseil des réviseurs («Collegio Sindacale»).

7. Nomination du réviseur.

8. Délégation de pouvoirs.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

#### *Exposé*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à 1-37048 Legnago (Verona), Via Ing. Pilade Riello 7, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à 1-37048 Legnago (Verona), Via Ing. Pilade Riello 7,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de RIELLO INTERNATIONAL S.A. en RIELLO INTERNATIONAL S.p.A.,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 octobre 2050
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«La società ha per oggetto le seguenti attività:

a. l'esercizio non nei confronti del pubblico e nei limiti stabiliti dalle vigenti leggi delle seguenti attività:

- assunzione e compravendita di partecipazioni in società ed enti anche quotati nei mercati regolamentati, di titoli pubblici o privati;
- l'assunzione et la concessione di finanziamenti, con espressa esclusione dell'attività di rilascio di garanzie a favore di terzi;
- il coordinamento tecnico et finanziario, ivi compresa la gestione di un servizio di Tesoreria centralizzata, delle Società o enti partecipate;
- la gestione di servizi nel campo della ricerca finanziaria ed in particolare partecipazione a sindacati di sottoscrizione et promozione finanziaria nel mercato mobiliare nazionale ed estero, non nei confronti del pubblico et nei limiti di cui alle Leggi n. 77/1983, et di cui al D.Lgs. 385/1993 et successive in materia;
- la partecipazione a consorzi et associazioni per lo sviluppo dell'industria et del commercio.

Sono espressamente esclusi dall'oggetto sociale:

- il rilascio di garanzie, sia pure nell'interesse di società partecipate, ma a favore di terzi, laddove tale attività non abbia carattere residuale et non sia svolta in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale;
- la raccolta del risparmio tra il pubblico et l'acquisto et la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal D.Lgs. 24 febbraio 1998 n° 58, nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento et di intermediazione in cambi et ogni altra attività di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1 settembre 1993 n° 385;
- qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal D.Lgs. n° 58/98.

b. l'acquisto, la costruzione, la vendita et la locazione di beni immobili.

Essa potrà inoltre compiere - nei limiti et nelle forme di legge et con le esclusioni sopra riportate - ogni altra operazione e/o attività industriale, commerciale, finanziaria, mobiliare et immobiliare che sarà ritenuta necessaria et utile per il raggiungimento dello scopo sociale.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Après la présentation des comptes intérimaires de la société clos au 13 décembre 2006, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 3 nouveaux administrateurs pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

1. M. Ettore Riello, Président, né à Forte dei Marmi (LU) (Italie) le 1<sup>er</sup> avril 1956 - demeurant à Vicenza - via dei Rocoli n. 3/A - Codice Fiscale RLL TTR 56D01 D730T,
2. M. Giancarlo Marangon, Administrateur, né à Vigodarzere (PD) (Italie) le 29 juillet 1958 - demeurant à Padova - via Bagatella n. 16 - Codice Fiscale MRN GCR 58L29 L892T
3. M. Stefano Capoccia, Administrateur, né à Conegliano (TV) (Italie) le 29 octobre 1960 - demeurant à Treviso - via Barberia n. 28 - Codice Fiscale CMP SFN 60R29 C957Z

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, les administrateurs n'ont uniquement droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat d'administrateur.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 26 des statuts en langue italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandat venant à échéance

lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du «Collegio Sindacale»

- Monsieur Paolo Nicolai, né à Legnago (VR) le 26 juin 1955, résident à Padova (Italie) - via Rinaldi n. 12, Cod. Fisc. NCL PLA 55H26 E512Q, inscrit au «Registre dei Revisori Contabili»

Membre titulaire

- Monsieur Silvano Brusadin, né à Pordenone le 18 décembre 1961, résident à Azzano Decimo (PN) (Italie) - via Deledda n. 5, Cod. Fisc. BRN SVN 61T18 G888Q, inscrit au «Registre dei Revisori Contabili»

Membre titulaire

- Monsieur Luigi Mazzuocoli, né à Potenza (I), le 21 mai 1969, résident à Potenza, Via Pienza n ° 80, Cod. Fisc. MZZ LGU 69E21 G942B, inscrit au «Registre dei Revisori Contabili»

Member suppléant

- Monsieur Olindo Checchin, né à Camposampiero (PD) le 3 novembre 1950, résident à Camposampiero (PD) (Italie) via Fossalta n. 12, Cod. Fisc. CHC LND 50S03 B563G, inscrit au «Registre dei Revisori Contabili»

Membre suppléant

- Monsieur Gianfranco Gaudioso, né à Padova 4 avril 1959, résident à Albognasego (PD) (Italie) via Vecellio n. 34, Cod. Fisc. GDS GFR 59D04 G224W, inscrit au «Registre dei Revisori Contabili».

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises, jusqu'à l'approbation de l'exercice à clore le 31 décembre 2006, susdit «Collegio Sindacale».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, à l'un quelconque des 3 susdits administrateurs,

agissant sous leur signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Verona.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Verona (Italie) jusqu'au 28 février 2007.

#### *Déclaration pro fisco*

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

#### *Clôture de l'Assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 4.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Silvestre, A. Mazzoli, S. Bravetti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31 CS, fol. 6, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007015175/208/202.

(070006987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Labo MD Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.858.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015210/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03302. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Messe-Lux A.G, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.879.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015213/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03264. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Perform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.182.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015217/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03291. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Commerce Gestion International S.A., en abrégé C.G.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.702.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015214/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03364. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---